



## Zoom 2021

### Concerts, vente de disques, merchandising et activités annexes

#### Pourquoi isolons-nous ce poste dans les comptes ?

L'instruction ministérielle du 15 septembre 1998 impose aux associations qui exercent une activité pouvant « *entrer en concurrence avec le secteur marchand (quand le produit proposé, le public visé, les prix pratiqués et la publicité faite sont semblables à ceux d'une entreprise)* » de créer un secteur spécifique dans leur comptabilité. Cette loi est entrée en application le 1er janvier 2000. C'est pour cette raison que nous présentons depuis lors notre compte d'emploi des ressources avec les rubriques :

- « Ventes billetterie concert et produits dérivés Enfoirés » en Ressources,
- « Frais de recherche de fonds des activités Enfoirés » en Emplois.

#### Quelles sont les activités des Restaurants du Cœur concernées ?

Quatre activités font l'objet d'un secteur spécifique dans la comptabilité :

- **Les concerts des Enfoirés** (tournage à huit clos à la Halle Tony Garnier de Lyon en Janvier 2021 à cause de la situation sanitaire liée à la Covid-19)
- **La vente des disques et DVD des Enfoirés** «2021 Les Enfoirés à côté de vous », ainsi que tous les disques des Enfoirés produits au seul profit des Restos du Cœur depuis leur création par Coluche en 1985
- **La vente de produits Enfoirés** sur la boutique en ligne éphémère
- **Les activités annexes** (produits de la vente d'extraits des émissions télévisées des Soirées Enfoirés aux chaînes qui souhaitent les diffuser)



## Qu'y a-t-il dans les RESSOURCES (11 M€ en 2020-2021) ?

- **Pour les concerts des Enfoirés** : ventes de billets des concerts, subventions et partenariats commerciaux
- **Pour les disques** : ventes des disques et des DVD "2021 Les Enfoirés à côté de vous"
- **Pour les produits dérivés** : t-shirts, sweats, porte-clefs, tours de cou,...
- **Pour les activités annexes** : droits d'images (ventes d'extraits des soirées des Enfoirés aux chaînes de télévision) et autres produits affectés aux missions sociales.

## Qu'y a-t-il dans les EMPLOIS (2.5M€ en 2020-2021) ?

La quasi-totalité des coûts d'organisation des concerts (salaires techniciens, son, lumière, décor, costumes, promo, etc.) sont financés par la chaîne TV qui diffuse les Enfoirés, choisie chaque année par appel d'offres. Les charges imputées au budget des Restos en leur qualité de producteur sont énumérées ci-dessous et généralement compensées par des subventions/partenariats.

- **Pour les concerts des Enfoirés** : frais de salles et frais locaux, secourisme, assurances, taxes assimilées (SACEM, Parafiscale, TVA)
- **Pour les disques** : frais de fabrication, droits (les taxes sont déjà décomptées par les maisons de disques et n'entrent pas en ressources)
- **Le résultat de toutes ces activités est soumis à l'impôt sur les sociétés et à la CET,** selon les règles particulières aux associations

Tous les artistes sont bénévoles, ils participent toujours totalement gracieusement aux spectacles et aux disques des Enfoirés et font abandon de leurs droits d'interprètes aux Restos du Cœur. Les droits d'auteurs faisant l'objet d'abandon par les artistes devant notaires sont imputés dans la rubrique Ressources des Restos du Cœur. De plus, tous les artistes achètent les billets de concert de leur propre famille. Rappelons qu'aucune place n'est gratuite (bénévoles, entreprises...).

## Qu'est-ce que ce secteur a rapporté aux Restaurants du Cœur en 2020-2021 ?

Ces activités ont rapporté en net et après impôts : 8.5 millions d'euros aux Restaurants du Cœur sur l'exercice 2020-2021

